

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

---oOo---

L'an deux mille vingt, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 4 septembre 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : M. QUENISSET ayant donné procuration à M. ROCHARD

Secrétaire de séance : M. MEYER

OBJET N° 01-09-2020 : Approbation du PV du 10/07/2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du 10 juillet 2020

OBJET N° 02-09-2020 : Budget primitif Commune -article spécialisé /erreur technique

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **ACCEPTÉ** de modifier le BP 2020 en retirant la spécialisation de l'article 6574 "Subventions aux associations"

OBJET N° 03-09-2020 : Admissions en non-valeur -budget commune et assainissement

Certains titres à l'encontre d'usagers restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **ADMET** en non-valeur la somme de 683.67 €

OBJET N° 04 & 05-09-2020 : Budgets assainissement gendarmerie-Décisions modificatives n°1

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **VALIDE** les décisions modificatives

OBJET N° 06-09-2020 : Arrêt de connexion intermodale -ombrières

M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur le projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur ombrière de parking entièrement pré-équipée pour des besoins de recharge de véhicule électrique au sein de la future halte intermodale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce projet d'ombrières sur le parking du futur Arrêt de Connexion Intermodale

OBJET N° 07-09-2020 : Arrêt de connexion intermodale -éclairage public /convention travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune envisage la réalisation de travaux neufs d'éclairage public au niveau de l'Arrêt de Connexion Intermodale. La commune a transféré au SDE35 sa compétence éclairage public.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention portant réalisation de l'opération d'éclairage de l'ACI entre la commune et le Syndicat Départemental d'Electricité 35 et les modalités financières

OBJET N° 08-09-2020 : Subvention du département -Arrêt de Connexion Intermodale /avenant convention

Monsieur le Maire indique que la convention précise que la date de démarrage des travaux est prorogée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2021. Les autres articles demeurent inchangés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention financière pour pouvoir prétendre à la subvention de 90 000 € ;

OBJET N° 09-09-2020 : Missions facultatives -CDG 35

Le centre de gestion développe en complément de ses missions obligatoires des services facultatifs tels que le suivi médical des agents, le traitement des salaires, l'accompagnement sur les recrutements...

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier

OBJET N° 10 & 11-09-2020 : Cessions de chemins à la Tréhonnais et à la Villeneuve /avenants

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente au prix de 0,50 € net vendeur le m² la portion du chemin communal à la Tréhonnais et au prix de 4 € net vendeur le m² la portion du chemin communal à la Villeneuve (coût plus élevé pour une surface constructible)

OBJET N° 12-09-2020 : Cession de chemin à Bellême /annulation des démarches

La cession du chemin à Bellême ne pourra pas se faire car celui-ci dessert trop de propriétaires. Ce chemin doit rester communal. Aussi, il propose au Conseil Municipal de ne pas aller plus loin dans la procédure puisque celle-ci est vouée à l'échec.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** l'autorisation de la vente du chemin communal à Bellême, ce chemin ne pouvant pas faire l'objet d'une

cession à un particulier

OBJET N° 13-09-2020 : Cession de terrain -délaisse au lieu-dit Le Poirier /avenant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente au prix de 4 € net vendeur le m² la portion du chemin communal au lieu-dit Le Poirier

OBJET N° 14, 15, 16 & 17-09-2020 : Conventions Fêt'Arts et Babyzouges, groupement de commandes /matériel contre la COVID 19, Réseau bibliothèque /avenant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : **AUTORISE** M le Maire à signer les différentes conventions

OBJET N° 18-09-2020 : Contrat d'affermage SAUR /avenant sur le BPU des travaux liés à l'exploitation

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** les tarifs

OBJET N° 19-09-2020 : Salle de sports -avis sur l'installation de panneaux photovoltaïques

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** en faveur de l'installation de panneaux photovoltaïques
- **DONNE** l'autorisation à la maîtrise d'œuvre en charge de la réhabilitation de la salle de sports de rédiger un DCE intégrant la prévision de ce type d'installation à la toiture
- **CONVIENT** que le modèle choisi s'effectuera dans un second temps

OBJET N° 20-09-2020 : Réhabilitation de la salle de sports -Demande de DSIL

Dans le cadre du projet de la réhabilitation de la salle de sports, la Mairie a la possibilité de demander une subvention dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **SOLLICITE** la subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) & **VALIDE** le plan de financement ;

OBJET N° 21-09-2020 : Droit à la formation des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **INSCRIT** le droit à la formation des élus

OBJET N° 22-09-2020 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessus

OBJET N° 23-09-2020 : Convention d'occupation des lieux -Evènement Red Bull

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** la convention d'occupation des lieux

OBJET N° 25-09-2020 : Questions diverses

- Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, la Commission de Contrôle des listes électorales doit être reformée avec 3 conseillers de la majorité, 2 conseillers de la minorité et des suppléants. Le Maire et les élus ayant des délégations ne peuvent pas en faire partie. Les titulaires de la majorité désignés sont : Gwénolé MELL, Thomas NICOLAS, Damien MEYER et les titulaires de la minorité sont : Laëtitia SFERRA, Stéphane ROCHARD. Quant aux suppléants, ceux de la majorité sont Nadine STEPHAN, Stéphanie THEBAULT, Cindy NAVET et celui de la minorité est Julien QUENISSET.
- L'assemblée générale de BRUDED a lieu le vendredi 16 octobre à Collinée Le Mené (22)
- Le Département lance une opération La route se partage. Depuis 2017, le Département relaie une opération de sensibilisation à ce partage et plus précisément, sur les routes de campagne vis-à-vis des vélos.
- Mme la Préfète remercie les Maires et les conseillers municipaux de la gestion de la crise sanitaire.
- 19 cas positifs à la COVID 19 ont été détectés parmi les Mineurs Non Accompagnés qui sont désormais en quatorzaine. Aucun encadrant ne l'a été en revanche. La situation est contrôlée par l'ARS, la Préfecture et le Département.
- Un groupe de travail doit se constituer pour réfléchir à l'aménagement du Jardin d'Amélie et Jules. Les personnes intéressés doivent se faire connaître auprès de Tony Porteboeuf, conseiller délégué.
- Le projet des Hameaux Légers n'a pas avancé depuis leur présentation en juin dernier. Il n'y a pas eu de relance de l'association. En cas d'avancées, la décision finale sera prise en Conseil Municipal.
- Le 16/07 dernier, le Conseil Communautaire a été installé avec à sa présidence, M. Loïc REGEARD, Maire de Pleugueneuc, 10 vice-présidents et un conseiller délégué aux sports. Prochainement, les commissions seront ouvertes, les conseillers municipaux pourront alors s'y inscrire.
- Date du prochain CM : 9/10
- Fin de la séance : 22h20